



Commune de B E R T R A N G E

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la **société OFFICE NATIONAL DE L'ACCUEIL** a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'une structure d'hébergement à Bertrange, 10 Cité Henri Dunant.

Bertrange, le 18 mars 2026



Youri DE SMET
Bourgmestre

Sophie HUMBET
Pour le secrétaire empêché,
La secrétaire adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'une structure d'hébergement à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 18 mars 2026.

Bertrange, le 18 mars 2026



Youri DE SMET
Bourgmestre

Sophie HUMBET
Pour le secrétaire empêché,
La secrétaire adjointe